

DISPOSITIF D'INFORMATION

« ALIM'CONFiance » :

LE RESULTAT DES CONTRÔLES SANITAIRES OFFICIELS ACCESSIBLES

La publication des résultats des contrôles officiels en sécurité sanitaire des aliments est une attente légitime des citoyens qui participe à l'amélioration de la confiance du consommateur.

Prévue par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, cette mesure s'inscrit dans une évolution vers une plus grande transparence de l'action de l'État.

La publication des résultats des contrôles réalisés après le 1^{er} mars 2017 dans tous les établissements de la chaîne alimentaire -abattoirs, métiers de bouche, restaurants, supermarchés, marchés, vente à la ferme, restaurants collectifs et établissements agroalimentaires,...- est effective depuis le 3 avril 2017 sur le site internet

www.alim-confiance.gouv.fr ainsi que sur l'application mobile Alim'confiance.

Les données en ligne sont accessibles pendant 1 an.

Les professionnels auront la possibilité d'apposer à l'entrée de leur établissement une affichette indiquant le niveau d'hygiène constaté.